

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 02033

Numéro SIREN : 538 315 250

Nom ou dénomination : 40-30 CENTRE

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2020 sous le numéro de dépôt B2020/015721

40-30 CENTRE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)				du 01/04/2018 au 31/12/2018 (09 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	21 600,00		21 600,00	14,18	21 600,00	11,16
Constructions	183 400,00	97 983,16	85 416,84	55,98	97 643,51	50,43
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	82 250,00	57 643,54	24 606,46	16,13	32 831,46	16,96
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	287 250,00	155 626,70	131 623,30	86,28	152 074,97	78,54
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 258,04		2 258,04	1,48	2 226,25	1,15
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	18 714,07		18 714,07	12,28	39 320,79	20,31
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	20 972,11		20 972,11	13,74	41 547,04	21,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	308 222,11	155 626,70	152 595,41	100,00	193 622,01	100,00

le 30/09/2020
Certifié conforme à l'original

AGUIZZI CARLO

40-30 CENTRE**BILAN PASSIF**

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (09 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	50 000,00	32,77	50 000,00	25,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	5 000,00	3,28	5 000,00	2,58
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	47 032,03	30,82	30 956,81	15,99
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	25 429,71	16,66	16 075,22	8,30
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	127 461,74	83,53	102 032,03	52,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	15 486,43	10,15	76 212,49	39,36
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 093,24	5,30	13 146,49	6,79
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 554,00	1,02	1 842,00	0,95
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			389,00	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	25 133,67	16,47	91 589,98	47,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif				
(V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	152 595,41	100,00	193 622,01	100,00

40-30 CENTRE

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/04/2018 au 31/12/2018 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	88 302,88		88 302,88	100,00	63 112,32	100,00	25 190		39,91	
Chiffres d'Affaires Nets	88 302,88		88 302,88	100,00	63 112,32	100,00	25 190		39,91	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 124,48	9,20	7 841,00	12,42	283		3,61	
Autres produits			0,63	0,00	0,32	0,00				
Total des produits d'exploitation (I)			96 427,99	109,20	70 953,64	112,42	25 474		35,90	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			11 690,72	13,24	11 232,56	17,80	458		4,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			27 719,00	31,38	19 766,67	31,32	7 953		40,24	
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur Immobilisations			20 451,67	23,16	15 338,75	24,30	5 113		33,34	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			0,75	0,00	2,29	0,00	-2		-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			59 862,14	67,78	46 340,27	73,43	13 522		29,18	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			36 565,85	41,41	24 613,37	39,00	11 952		48,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			1 246,14	1,41	2 286,15	3,62	-1 040		-45,48	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 246,14	1,41	2 286,15	3,62	-1 040		-45,48	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 246,14	-1,40	-2 286,15	-3,61	1 040		45,49	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			35 319,71	40,00	22 327,22	35,38	12 992		58,19	

40-30 CENTRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/04/2018 au 31/12/2018 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions Total des charges exceptionnelles (VIII) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)	9 890,00	11,20	6 252,00	9,91	3 638	58,19
Total des Produits (I+III+V+VII)	96 427,99	109,20	70 953,64	112,42	25 474	35,90
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	70 998,28	80,40	54 878,42	88,95	16 120	29,37
RÉSULTAT NET	25 429,71 <i>Bénéfice</i>	28,80	16 075,22 <i>Bénéfice</i>	25,47	9 354	58,19
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 152 595,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 429,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/06/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

S'agissant d'une entreprise patrimoniale, la crise sanitaire n'a aucun impact sur les comptes sociaux

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Etat des créances = 2 258

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 258	2 258	
TOTAL	2 258	2 258	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	100,00	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	100,00	50 000

4.2 - Etat des dettes = 25 134

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	15 486	15 486		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 093	8 093		
Dettes fiscales & sociales	1 554	1 554		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	25 134	25 134		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 8 210

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	116
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 093
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	8 210

**40-30 CENTRE
SAS AU CAPITAL de 50.000 EUROS
SIEGE SOCIAL 29 rue de la Tuilerie
38170 SEYSSINET PARISSET
R.C.S. GRENOBLE 538 315 250**

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2020**

***L'an deux mille vingt et le 30 septembre
A onze heures***

Les actionnaires de la société 40-30 CENTRE, Société par Actions Simplifiées, au capital de 50.000 € dont le siège social est situé 29 rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET PARISSET, immatriculée au RCS de GRENOBLE sous le numéro 538 315 250, se sont réunis au siège social sur la convocation qui leur a été adressée individuellement, le 8 juin 2020.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre DELALEZ, Président.

Le Président communique à l'Assemblée la feuille de présence dont il résulte que 7 actionnaires représentant 500 actions sur les 500 actions composant le capital social, sont présents ou régulièrement représentés.

La société IN EXTENSO COGES, Commissaire aux Comptes Titulaires, convoquée est présente.

Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le rapport du Président sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux actionnaires dans le délai de convocation prévue par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour à caractère ordinaire :

- ▶ rapport de gestion du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- ▶ lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et s'il y a lieu approbation desdites conventions,
- ▶ approbation de ces comptes et conventions.
- ▶ quitus à la Présidence,
- ▶ ratification de la rémunération de la Présidence,
- ▶ prise d'acte de la démission de Monsieur Pierre DELALEZ de son mandat de président avec effet à compter du 30 juin 2020
- ▶ nomination de la société 40-30 en remplacement, à compter de cette même date.

Ordre du jour à caractère extraordinaire :

- ▶ modification de l'article 12.1 des statuts.

Puis lecture est donnée des rapports du Président.

La discussion est déclarée ouverte.

Le Président répond notamment aux questions des actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1^{ERE} RESOLUTION :

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise :

- des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- du rapport de gestion du président sur la gestion de la Société pendant l'exercice social clos le 31 décembre 2019,

approuve les comptes dudit exercice, comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe, tels qu'ils ont été présentés et qui se soldent par un bénéfice de 25.429,71€ euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'assemblée générale constate, conformément à l'article 223 quater du Code Général des Impôts, qu'aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus de sa gestion au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

2^{EME} RESOLUTION (AFFECTATION DES RESULTATS) :

Les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de 25.429,71 € :

. autres réserves : 25.429,71 € €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- 20 € par action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- 0 € par action au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018
- 0 € par action au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

3^{EME} RESOLUTION (REMUNERATION DE LA PRESIDENCE) :

L'Assemblée Générale prend acte de ce que la présidence n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

4^{EME} RESOLUTION (CONVENTIONS REGLEMENTEES):

Les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce et telles que mentionnées dans le rapport spécial de la présidence et du Commissaire aux Comptes sont approuvées.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

5^{EME} RESOLUTION (PRISE D'ACTE DE LA DEMISSION DE MONSIEUR PIERRE DELALEZ EN QUALITE DE PRESIDENT ET NOMINATION DE LA SOCIETE 40-30 EN REMPLACEMENT)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de Monsieur Pierre DELALEZ de ses fonctions de Président de la Société remise en date du 30 juin 2020,

- prend expressément acte de la démission de Monsieur Pierre DELALEZ de ses fonctions de membre de Président, avec effet à compter du 30 juin 2020 ;
- décide de nommer aux fonctions de Président de la société 40-30 CENTRE la société 40-30, SAS au capital de 500.000 € inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 340 043 926 dont le siège est sis 29 rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET PARISSET représentée par la société 40-30 DEVELOPPEMENT, SA au capital de 8.000.100 € inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 501 841 738 dont le siège est sis 29 rue de la Tuilerie - zone industrielle - 38170 SEYSSINET PARISSET, elle-même représentée par Monsieur Carlo AGNETTI, ès-qualité de Président du Directoire, pour une durée indéterminée.

La société 40-30, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévues par la Loi et l'article 12 des statuts.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

6^{EME} RESOLUTION (MODIFICATION DES STATUTS)

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12.1 des statuts de la façon suivante :

« 1 – La nomination du Président

Le Président, personne physique ou personne morale, est choisi parmi les associés.

Il est nommé par la collectivité des actionnaires statuant à la majorité.

La durée des fonctions du Président est indéterminée.

Le Président est la société 40-30, SAS au capital de 500.000 € inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 340 043 926 dont le siège est sis 29 rue de la Tuilerie 38170 SEYSSINET PARISSET représentée par la société 40-30 DEVELOPPEMENT, SA au capital de 8.000.100 € inscrite au RCS de Grenoble sous le numéro 501 841 738 dont le siège est sis 29 rue de la Tuilerie - zone industrielle - 38170 SEYSSINET PARISSET, elle-même représentée par Monsieur Carlo AGNETTI, ès-qualité de Président du Directoire. »

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

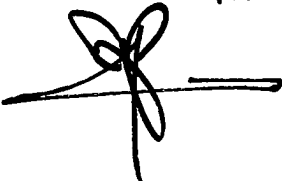
7^{EME} RESOLUTION :

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à : l'unanimité

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'ensemble des actionnaires présents et/ou représentés.

Pour copie certifiée conforme, le Président

AGNETI CARLO


In Extenso

COGES

1 Bis, Bd de la Chantourne
38700 LA TRONCHE

Tél. : +33 (0)4 76 51 70 30
Fax : +33 (0)4 76 51 10 08
grenoble@inextenso.fr
www.inextenso.fr

40-30 CENTRE

Société par Actions Simplifiée

29, Rue de la Tuilerie

38 170 SEYSSINET-PARISSET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

40-30 CENTRE

Société par Action Simplifiée

29, Rue de la Tuilerie
38 170 SEYSSINET-PARISSET

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la société 40-30 CENTRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 40-30 CENTRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

40-30 CENTRE

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe des comptes annuels concernant les autres éléments significatifs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

40-30 CENTRE

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

40-30 CENTRE

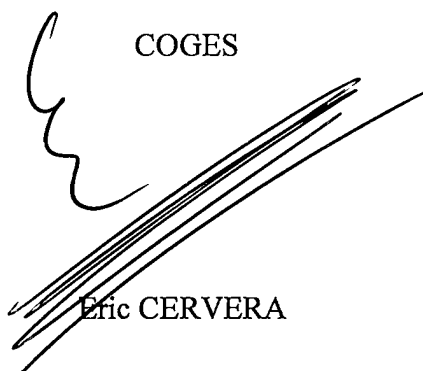
toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La Tronche, le 15 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes

COGES



Eric CERVERA

40-30 CENTRE

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

ACTIF

Exercice clos le
31/12/2019
(12 mois)du 01/04/2018
au 31/12/2018
(09 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	21 600,00		21 600,00	14,16	21 600,00	11,16
Constructions	183 400,00	97 983,16	85 416,84	55,98	97 643,51	50,43
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	82 250,00	57 643,54	24 606,46	16,13	32 831,46	16,98
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	287 250,00	155 626,70	131 623,30	86,28	152 074,97	78,54
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 258,04		2 258,04	1,48	2 226,25	1,15
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	18 714,07		18 714,07	12,26	39 320,79	20,31
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	20 972,11		20 972,11	13,74	41 547,04	21,46
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	308 222,11	155 626,70	152 595,41	100,00	193 622,01	100,00

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (09 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	50 000,00	32,77	50 000,00	25,82
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	5 000,00	3,28	5 000,00	2,58
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	47 032,03	30,82	30 956,81	15,99
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	25 429,71	16,66	16 075,22	8,30
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL(I)	127 461,74	83,53	102 032,03	52,70
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts	15 486,43	10,15	76 212,49	39,38
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 093,24	5,30	13 146,49	6,78
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 554,00	1,02	1 842,00	0,95
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés			389,00	0,20
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL(IV)	25 133,67	16,47	91 589,98	47,30
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	152 595,41	100,00	193 622,01	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT			Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/04/2018 au 31/12/2018 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%		
Ventes de marchandises										
Production vendue biens										
Production vendue services	88 302,88		88 302,88	100,00	63 112,32	100,00	25 190		39,91	
Chiffres d'Affaires Nets	88 302,88		88 302,88	100,00	63 112,32	100,00	25 190		39,91	
Production stockée										
Production immobilisée										
Subventions d'exploitation										
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			8 124,48	9,20	7 841,00	12,42	283		3,61	
Autres produits			0,63	0,00	0,32	0,00				
Total des produits d'exploitation (I)			96 427,99	109,20	70 953,64	112,42	25 474		35,90	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)										
Variation de stock (marchandises)										
Achats de matières premières et autres approvisionnements										
Variation de stock (matières premières et autres approv.)										
Autres achats et charges externes			11 690,72	13,24	11 232,56	17,80	458		4,08	
Impôts, taxes et versements assimilés			27 719,00	31,39	19 766,67	31,32	7 953		40,24	
Salaires et traitements										
Charges sociales										
Dotations aux amortissements sur immobilisations			20 451,67	23,16	15 338,75	24,30	5 113		33,34	
Dotations aux provisions sur immobilisations										
Dotations aux provisions sur actif circulant										
Dotations aux provisions pour risques et charges										
Autres charges			0,75	0,00	2,29	0,00	-2		-100,00	
Total des charges d'exploitation (II)			59 862,14	67,79	46 340,27	73,43	13 522		29,18	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			36 565,85	41,41	24 613,37	39,00	11 952		48,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun										
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)										
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)										
Produits financiers de participations										
Produits des autres valeurs mobilières et créances										
Autres intérêts et produits assimilés										
Reprises sur provisions et transferts de charges										
Différences positives de change										
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement										
Total des produits financiers (V)										
Dotations financières aux amortissements et provisions										
Intérêts et charges assimilées			1 246,14	1,41	2 286,15	3,62	-1 040		-45,48	
Différences négatives de change										
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements										
Total des charges financières (VI)			1 246,14	1,41	2 286,15	3,62	-1 040		-45,48	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 246,14	-1,40	-2 286,15	-3,61	1 040		45,48	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			35 319,71	40,00	22 327,22	35,38	12 992		58,19	

40-30 CENTRE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		du 01/04/2018 au 31/12/2018 (09 mois)		Variation absolue (12 / 09)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	9 890,00	11,20	6 252,00	9,91	3 638	58,19
Total des Produits (I+III+V+VII)	96 427,99	109,20	70 953,64	112,42	25 474	35,80
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	70 998,28	80,40	54 878,42	86,95	16 120	29,37
RÉSULTAT NET	25 429,71	28,80	16 075,22	25,47	9 354	58,19
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 09 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 152 595,41 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 25 429,71 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 04/06/2020 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

2.1 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS - COVID-19

S'agissant d'une entreprise patrimoniale, la crise sanitaire n'a aucun impact sur les comptes sociaux

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 287 250

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	287 250			287 250
Immobilisations financières				
TOTAL	287 250			287 250

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 155 627

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	135 175	20 452		155 627
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	135 175	20 452		155 627

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Terrains aménages	21 600	0	21 600	Non amortiss.
Batiments	183 400	97 983	85 417	15 ans
Instal./agenc.divers	82 250	57 644	24 606	10 ans
TOTAL	287 250	155 627	131 623	

3.2 - Etat des créances = 2 258

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	2 258	2 258	
TOTAL	2 258	2 258	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 50 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500	100,00	50 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	500	100,00	50 000

4.2 - Etat des dettes = 25 134

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	15 486	15 486		
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	8 093	8 093		
Dettes fiscales & sociales	1 554	1 554		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	25 134	25 134		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 8 210

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	116
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	8 093
Dettes fiscales & sociales	
Autres dettes	
TOTAL	8 210

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	1 000
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	1 000

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 8 210

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit :	116
Int courus/emprunts établissts credit	116
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	8 093
Fourn factures non parvenues.	8 093
TOTAL	8 210